



GENEVA XI STARS CRICKET CLUB

Président: Raja Hafeez, 78 Commune Réunies, 1212 Grand Lancy, Geneva, Switzerland • Tel +41-79 292 96 80

STATUTS

Article 1

Club sportive, apolitique, non confessionnelle et sans but lucratif, dotée de personnalité juridique et organisée corporative ment au sens de l'article 60 et du Code Civil Suisse.

Article 2

Le siège du club est à Genève (78, Communes Réunies 1212 Grand- Lancy)

Article 3

Le club est constitué pour une durée illimitée.

Article 4

Le but du club est de former une équipe de cricket, de travailler pour le bien être de la communauté en générale et pour l'échange culturel, et offrir une formation sportive aux plus jeunes ainsi qu'un centre d'activité et de loisirs, d'organiser des fêtes musicales.

Article 5

Les ressources du club résultent de tous les: dons, legs, plus les cotisations de nos membres et aides financières.

Article 6

Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements du club.

Article 7

Chaque membre est libre de quitter le club quand bon lui semble en informant par écrit le Président avec un délais de 10 jours ouvrables.

Article 8

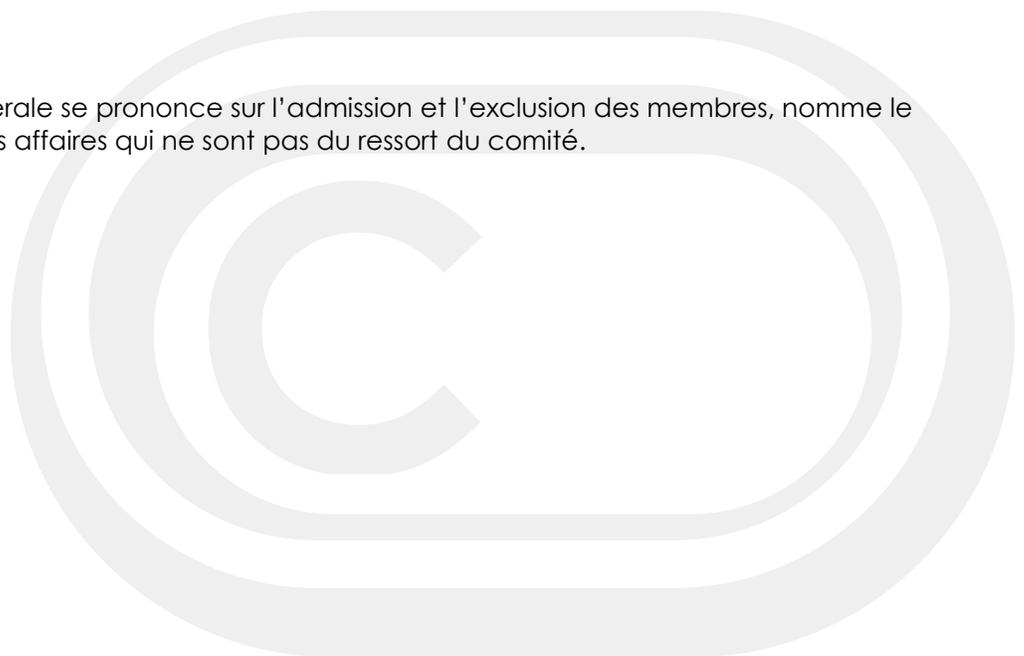
L'assemblée générale se réunit une fois par année sur convocation du comité. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Toute proposition devant figurer à l'ordre du jour doit parvenir huit jours au moins avant l'assemblée générale.

Convocation de l'assemblée générale lorsque un cinquième des membres en font la demande.

Article 9

L'assemblée générale se prononce sur l'admission et l'exclusion des membres, nomme le comité et règle les affaires qui ne sont pas du ressort du comité.

Article 10



L'Assemblée Générale, nomme le comité pour une durée de quatre ans, renouvelable. Elle peut le révoquer en tout temps à la majorité absolue des membres. Les décisions du club sont prises en assemblée générale sur proposition du comité.

Article 11

La Comité de direction se compose de:

Mr : Raja Hafeez Ahmed (Président) Résident Genève

Mme : Véronique Zoller Raja (Secrétaire) Résident Genève

Mr : Azhar Qureshi membre Résident Genève

Mr : Raja Nisar Ahmed Treasurer

Mr : Raja Muhammad Maskeen Vice.Président

Article 12

Chaque membre du club est bénévole. Les membres du comité sont bénévoles et élus par l'assemblée générale pour une durée de 4 ans, renouvelable.

Article 13

Mode de signature : Individuelle

Raja Hafeez

Article 14

Le Président étant le fondateur.

Fait au Grand- Lancy à Genève, le 16 août 2005

Président : Raja Hafeez

Secrétaire : Véronique Zoller

